

PRESENTATION AFL

DENOMINATION - SIEGE - DUREE

Article 1

Il est créé sous la dénomination Association Force et Lumière « AFL » en sigle, une association nationale non gouvernementale, apolitique à but non lucratif, régie par la loi du 1er Juillet 1901.

Article 2

L'A F L a pour siège Pointe-Noire

Article

L'A F L a une durée illimitée

COMPOSITION

L'A F L se compose de membres actifs et bienfaiteurs

Peuvent être membres actifs:

toutes personnes, résidant au Congo, après approbation des dits statuts.

Peuvent être membre bienfaiteur :

les organisations non gouvernementales, les personnes physiques ou morales.

Les membres d'honneur peuvent être consultés sur toute question.

La qualité de membre se perd par :

- le décès
- la démission
- l'exclusion
- la radiation

Les organes de l'AFL sont :

- 1) L'Assemblée Générale
- 2) Le Bureau exécutif
- 3) Les commissions

L'Assemblée Générale

L'assemblée générale est l'organe suprême de l'AFL.

Elle se compose de tous les membres.

Seules les membres actifs ont voix délibérative.

L'Assemblée générale a pour mission :

- Orienter les activités
- Elire les membres du bureau
- Modifier les statuts et le règlement intérieur
- Fixer le montant des droits d'adhésion, le taux de cotisation annuelle des membres
- Voter le budget
- Approuver les comptes
- Prononcer la dissolution de l'association

Le Bureau Exécutif

Le bureau exécutif est l'organe d'exécution de l'association qu'il dirige.

Il est élu par l'assemblée générale pour 3 ans.

Le bureau est composé :

- de membres élus
- de membres de droit

Sont membres élus :

- la présidente
- la secrétaire générale

- la secrétaire générale adjointe
- la secrétaire aux finances (Trésorière)
- la secrétaire aux finances adjointe

Sont membres de droit

Les présidentes des antennes créées dans les autres localités du territoire (autre ville et département).

LES COMMISSIONS

Les commissions sont créées pour permettre à l'association d'exécuter son programme d'activité

- commission Alphabétisation, Formation
- commission Santé, environnement
- commission entraide mutuelle et développement économique